

AVIS PUBLIC

Règlement 1184-22 abrogeant le Règlement 1045-17 définissant un code d'éthique et de déontologie pour les membres du Conseil

Aux contribuables de la susdite municipalité, avis public est par le présent donné que, lors de la séance ordinaire du 10 janvier 2022, le conseiller Monsieur Jacques Rivière, a donné un avis de motion à l'effet que ledit règlement sera présenté pour adoption à une séance ultérieure. Un projet de ce règlement a été présenté séance tenante.

Ce code énonce les principales valeurs de la Ville en matière d'éthique et de déontologie ainsi que les règles qui doivent guider la conduite des membres du Conseil selon les mécanismes d'application.

Ce règlement, abrogeant les règlements adoptés précédemment, sera présenté pour adoption lors de la séance ordinaire du lundi, **7 février 2022, à 20 h**, et ce, de façon virtuelle, en respect des restrictions sanitaires en vigueur.

Donné à New Richmond
Ce 12^e jour de janvier 2022

Céline LeBlanc
Greffière